



Mairie de  
LEZAT-SUR-LEZE

# AVIS AUX ADMINISTRÉS

**DEMANDE COMMUNALE DE RECONNAISSANCE DE**  
**L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE**  
(entre le 1<sup>er</sup> Janvier et le 31 décembre 2023).

A la demande de plusieurs administrés qui ont constaté des dégâts sur leurs habitations, la commune a engagé une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Les personnes concernées devront déposer à la mairie, avant le 29 février 2024, un courrier décrivant précisément les dégâts constatés suite à la sécheresse estivale avec des photographies.



Jean Claude COURNEIL